

**Présents :** M. PINEY Henri, M. BARBIER Michel, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. VUAILLET Roland, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, M. FOURNIER Ernest, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond et Mme PEREZ Dominique

**Ont donné pouvoir :** M. CHAUMONT Eric à Mme DONZE Dominique ; Mme VUILLEMET Reine à M. BARBIER Michel.

**Absente excusée :** Mme JOUANNET Martine.

**Absents :** Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. Xavier REYNES et M. Florian SONNEMANN.  
Dominique PEREZ est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 juin 2013 est examiné. M. Patrick ALLIOD précise qu'il s'était excusé pour ce conseil mais qu'il n'en n'est pas fait mention. Après cette remarque le compte rendu est **ADOPTÉ** à l'Unanimité. Les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du mois de juin sont consultées. Mme Birgid MALLOT souhaite qu'à l'avenir les dépenses et recettes soient cumulées. M. Bernard DEQUENNE s'interroge sur la facture relative à l'engazonnement ; M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une opération réalisée dans le virage du Bois Joly suite au déplacement du candélabre.

### **I - LIQUIDATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DE LA MAISON FORESTIÈRE DE CROZET**

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale le Préfet de l'Ain a, par arrêté du 16 mai 2013, prononcé la fin de l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de construction et d'entretien de la maison forestière de Crozet au 31 décembre 2013 et a invité le comité syndical et les communes membres du syndicat à trouver un accord sur la répartition de l'actif et du passif syndical

Par délibération n°02-02-2013 du 24 mai 2013, le comité du syndicat s'est prononcé et propose les modalités de dissolution suivantes :

#### **Liquidation de l'actif syndical :**

1° La maison forestière, actuelle propriété du syndicat, deviendra propriété de la commune de Crozet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une valeur vénale estimée par France Domaine à 190.000 euros. En contrepartie, la commune de Crozet s'engage financièrement à verser 30% de cette valeur (57.000 euros) à la commune de Saint Genis Pouilly et respectivement 20 % (38.000 euros) aux communes de Chevry et Echenevex.

2° Le résultat comptable, arrêté au 31 décembre 2013, sera réparti entre les communes membres du syndicat dans les proportions de 30% pour les communes de Crozet et Saint Genis Pouilly, et, de 20 % pour celles de Chevry et Echenevex.

3° Au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 la commune de Crozet encaissera les loyers du garde forestier.

#### **Liquidation du passif syndical :**

1° Au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la commune de Crozet se substituera intégralement au passif syndical et fera son affaire du remboursement des emprunts en cours et du paiement de l'assurance. M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette répartition proposée par le comité syndical de construction et d'entretien de la maison forestière de Crozet. M. Patrick ALLIOD demande s'il n'y a pas de gros frais à attendre d'une telle démarche.

M. le Maire, Henri PINEY lui répond que tout est en ordre et que le chiffrage a été visé par la Trésorerie de GEX. Après en avoir délibéré, le conseil,

#### **A l'Unanimité,**

. **APPROUVE** les modalités de dissolution proposées par la délibération n°02-02-2013 du comité syndical du 24 mai 2013.

### **II – ROUTE DE LA TÉLÉCABINE - Révision des prix de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle - Avenant n°4**

M. le Maire informe l'assistance que durant le déroulement des travaux relatifs à l'aménagement de la route de la Télécabine, de septembre 2011 à avril 2013, les situations de paiement successives n'ont pas fait l'objet de révision du prix alors que, dès lors que le délai d'exécution des travaux est supérieur à trois mois, la révision est nécessaire en application du Code des Marchés Publics.

L'avenant n°4 présenté par l'entreprise Colas, attributaire du marché, a pour objet de modifier l'article 3.2 du CCAP approuvé le 10 juin 2011 en remplaçant, conformément aux dispositions de l'article 18-V du Code des Marchés Publics, la clause d'actualisation par la formule de révision de prix suivante :  $C_n = 0.3X (TP09 \text{ id-3}/TP09 \text{ lo}) + 0.7 (TP01 \text{ id-3}/TP01 \text{ lo})$

Appliquée aux dix situations payées par la commune, entre le mois de septembre 2011 et le mois d'avril 2013, le montant cumulé de cette révision se chiffre à 30.744,42 € H.T soit 36.770,33 € TTC.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°4 présenté par l'entreprise Colas portant révision du prix des travaux d'aménagement de la route de la Télécabine et d'accepter de payer à l'entreprise Colas, en application de la formule de révision reprise dans cet avenant, la somme de 30.744,42 € HT soit 36.770,33 € TTC. M. le Maire, Henri PINEY conclut que le surcoût réel s'élève *in fine* à 342 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

#### **A l'Unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°4 présenté par l'entreprise Colas portant révision du prix des travaux d'aménagement de la route de la Télécabine durant la période de septembre 2011 à avril 2013,

- **ACCEPTE** de verser la somme de 30.744,42 € HT soit 36.770,33 € TTC calculée sur la base de la formule de révision du prix telle que retenue à l'avenant n°4 et repris dans le tableau annexé à la présente délibération.

### III – ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT - Véhicule léger

M. le Maire informe le conseil que pour satisfaire au remplacement d'un véhicule léger communal une consultation sommaire a été lancée. Sur les trois devis proposés la commission Travaux a opté pour l'acquisition d'un véhicule essence de marque Renault, Clio société Ar 1.2 16V75. Le prix hors taxe est de 10.043,86 € soit un prix de 11.942,58 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat de vente de ce véhicule au prix de 11.942,58 € TTC.  
Le conseil municipal, après avoir délibéré,

#### **A l'Unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de vente du véhicule ci-dessus référencé et d'en verser le prix, soit la somme de 11.942,58 € TTC (Onze mille neuf cent quarante deux euros et cinquante huit centimes), au vendeur.

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits lors du vote du Budget Général 2013 à la ligne 21571.

### IV - ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT - Véhicule utilitaire

M. le Maire informe le conseil que pour satisfaire au remplacement d'un véhicule utilitaire communal une consultation sommaire a été lancée. Sur les trois devis proposés, la commission Travaux a opté pour l'acquisition d'un véhicule essence de marque Renault, Kangoo express confort 1.6 16V105. Le prix hors taxe est de 12.412,57 € soit un prix de 14.758,70 € TTC. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat de vente de ce véhicule au prix de 14.758,70 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

#### **A l'Unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de vente du véhicule ci-dessus référencé et d'en verser le prix, soit la somme de 14.758,70 € TTC (Quatorze mille sept cent cinquante huit euros et soixante-dix centimes), au vendeur.

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits lors du vote du Budget Général 2013 à la ligne 21571.

### V- PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS.

Mme Dominique DONZE expose aux élus les plans du préprogramme élaborés par le CAUE de l'Ain et la commission scolaire de Crozet. La cantine présentera une surface d'environ 320 m<sup>2</sup>, les élèves y accéderont par un passage abrité et protégé. Les sanitaires (30 m<sup>2</sup>) seront accessibles directement depuis la cour de l'école. Le centre de loisirs d'une surface couverte de 380 à 400 m<sup>2</sup> bénéficiera également d'un aménagement extérieur le jouxtant. Les plans du CAUE prennent en compte la légère déclivité du terrain actuel de sorte que l'accès de la future cantine et du prochain centre de loisirs s'effectue de plain pied. Des places de stationnement supplémentaires seront réalisées pour le personnel et les parents venant déposer leurs enfants au centre de loisirs. Ce projet est élaboré pour faire face à une augmentation de la population communale de 2% par an sur 10 ans. Le coût de l'aménagement de la cantine et du centre de loisirs est estimé à 1.350.000 euros pour 750 m<sup>2</sup>, le préau est estimé à 252.000 euros pour 420 m<sup>2</sup>. Enfin, les aires de stationnement, les cheminements doux et les aménagements paysagers sont chiffrés à 80.000 euros. Au terme de l'exposé le conseil municipal autorise la commission scolaire à poursuivre ses travaux sur ce projet.

### VI- RAPPORT DES COMMISSIONS

**Commission TRAVAUX** : Rapporteur Roland VUAILLET

**Baguette magique** : Pose du carrelage terminée, installation de la hotte en cours. **Liaison Crozet/Villeneuve** : La séance préparatoire de chantier s'est tenue le 27 juin avec le cabinet Dupont et les entreprises Eiffage et Favre. Le terrassement sera effectué par Famy. Début des travaux le 22 juillet, arrêt pour congés du 05 au 23 août. **Travaux routiers** : Les devis ne seront disponibles que courant septembre. **Bibliothèque** : Projet d'ouverture pour une salle de travail, devis demandé à Batiplus pour coordonner et réaliser les travaux. Il s'agit de transformer les deux pièces du bas en une salle unique et transformer les locaux côté route en une remise de stockage. **Fontaines** : Fontaines d'Avouzon et Villeneuve, travaux à prévoir après le 14 juillet. **Ecole** : Mme DONZE va communiquer la liste des travaux à effectuer durant l'été. **Décharge communale** : Suite à la pose des renforts sur le local bois, un devis pour remplacer le portail et poser du grillage a été demandé. La pose de containers semi-enterrés à cet endroit est également à l'étude. **Hôtel restaurant Crozati** : Trois cabines de douches doivent être refaites. **Nettoyage des bassins EP** : Les travaux d'entretien sont planifiés à la fin juillet. Après le nettoyage, un curage sera effectué. **Espace sous la télécabine** : Il a été nettoyé par les services techniques, une remise en état sera effectuée par l'entreprise Rannard en accord avec la commune et Monsieur Viso. **Cimetière** : Le remplacement du portail est envisagé. **Travaux CCPG** : *Nouveau réservoir*, les travaux de remblais sont terminés, la connexion reste à faire tout comme la remise en ordre de la route. *Lotissement « Le Marais »*, les travaux débiteront courant septembre, une réunion avec les riverains est organisée par la CCPG le 16 juillet à 18 h30, salle des fêtes de Crozet.

**Commission URBANISME** : Rapporteur Michel BARBIER

. DP 00113513B0020 : Christian GILOUX - Abri de jardin de 10 m<sup>2</sup>- 27, rue de la Ramaz – TACITE

. DP 00113513B0023 : Georges DONZE – Abri de jardin de 14,99 m<sup>2</sup> de surface plancher – 38, rue du Pré d'Anaïs – TACITE

. DP 00113513B0025 : Juventino MARQUES – Extension d'un bâtiment artisanal pour stockage de matériaux- 321, ZAE La Vie Chatelme – TACITE

. DP 00113513B0026 : Groupe CES pour le compte de Patrick BUBACH – Ravalement de façade - Impasse des 4 saisons – TACITE

. DP 00113513B0027 : Nicolas BLOWER – Travaux de ravalement- Ravalement de façade – 1271, route de la télécabine – TACITE

. DP 00113513B0028 : Gérard BROYER – Création d'une pergola – 847, chemin de la Pièce – TACITE notifiée

. DP 00113513B0029 : SEMCODA – Aménagement d'une micro-crèche et d'un salon de coiffure – Le Marais Nord- TACITE

. DP 00113513B0030 : Jean-Marc MENDENI – Abri de terrasse clos non chauffé - 87, rue de la Ramaz – TACITE

. DP 00113513B0035 : Xavier REYNES – Réfection du toit et pose de 4 velux – 76, impasse de la Fruitière – FAVORABLE

### **Commission CULTURE et ANIMATION** : Rapporteur Dominique DONZE

**Bike évasion** : Le mardi 2 juillet, la commission Animation a rencontré le bureau de l'association au grand complet pour discuter de leurs installations. C'est un groupe de jeunes dynamiques qui ont envie de faire bouger les choses. Les problèmes de sécurité et de responsabilité ont été évoqués. Ils vont sécuriser davantage leur plateforme et en empêcher l'accès en dehors des créneaux d'ouverture. La subvention accordée par la commune mais en attente de renseignements complémentaires, va leur être versée. Cette activité rassemble beaucoup de jeunes et il est important de les soutenir et les encourager. Nous leur avons demandé de garder le dialogue avec nous et de nous informer de tout changement conséquent sur le terrain avant de commencer les travaux. Ils seraient fortement intéressés pour aider à la remise en état des pistes de descente sous la télécabine. Le maire va les mettre en relation avec le syndicat mixte et la CCPG. **Tennis Club** : Rendez-vous avec la présidente et un membre du bureau afin de leur exposer ce qui a été décidé pour l'instant. La proposition est que pour cette année, la commune prenne en charge le grand entretien à hauteur de 50%, l'autre moitié à la charge du club. Deux devis : 6434 € (entreprise Sandmaster) qui remplace tout le sable et 4461€ (entreprise Jacquet qui fait l'entretien habituellement) Nous passerons la convention au conseil municipal de septembre. **Conseil d'école** : Rentrée scolaire le 3 septembre. Pour les petites sections, la rentrée s'effectuera sur 3 jours, mardi 3, jeudi 5 et vendredi 6. L'effectif attendu est de 234 élèves. La directrice, Fabienne Malatier, quitte l'école pour des raisons personnelles. Elle est nommée à un poste d'institutrice à Saint Genis Pouilly. Elle sera remplacée au poste de direction par Anne Castel qui est déjà dans l'école depuis quelques années. Une institutrice qui a déjà travaillé à Crozet prendra le poste d'enseignant de Fabienne Malatier. L'équipe enseignante restera inchangée sauf les remplacements pour les temps partiels et la décharge de la directrice. Un stage de remise à niveau est organisé pour 4 élèves de CM1 avant la rentrée de septembre. Les élèves de Crozet bénéficient d'un nombre important d'activités diverses et variées. Les séances « lecture » à la Bibliothèque sont très appréciées aussi bien par les enseignants que par les élèves. Cinq classes ont participé. Des barrières pour stopper l'élan des enfants à la sortie du portail seront installées.

### **VII - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

La cérémonie du 14 juillet se déroulera, place de la Mairie face au Monument aux Morts à partir de 11 heures 30, un vin d'honneur sera offert par la commune à l'issue de la cérémonie. M. le Maire rappelle la réunion organisée par la CCPG, le 16 juillet à 18 h 30 à la salle des fêtes, relative aux travaux de réseaux du lotissement Marais Nord.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 3 septembre 2013 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 10**